

ARRETE MUNICIPAL N° 130-2025

Objet: Interdiction de circulation

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de la société BROC Travaux routiers en date du 16 septembre 2025,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement des travaux de réfection de la voirie communale

ARRETE

Article 1: Pour faciliter le bon déroulement des travaux, **la circulation sera interdite sur la route communale de La Chaux et l'Ecurlerie**

du mardi 23 septembre au vendredi 25 septembre 2025 7h00 à 17h30

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'administration

Article 3: La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 16 septembre 2025
Le Maire,

André BRIVADIS

